



MARCHE N° 43/2008
Assurances Multirisques (lot 1)
Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération de Niort, représentée par sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de communauté du 23 septembre 2013,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 Niort cedex, SIRET 301 309 605 00410, représenté par *(qualité, nom, fonction)*,

d'autre part,

VU :

- le marché n° 43/2008 relatif à l'assurance multirisques, signé entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la SA SMACL et notifié le 21 octobre 2008 ;
- l'avenant n° 1 à ce marché, notifié le 2 mai 2009 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 –DUREE DU MARCHE

La durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

L'ensemble des cotisations annuelles subit pour 2014 une majoration de 5%, hors indexation.

En conséquence les cotisations annuelles pour 2014 s'établissent comme suit :

	Cotisation 2014 TTC
Dommages aux biens (59 040 m ²)	14 973,00 €
RC	17 124,80 €
Atteintes à l'environnement	11 673,06 €
Protection juridique Collectivité	5 075,25 €
Protection juridique agents et élus	1 750,14 €
Total	50 596,25 €

Les cotisations ne tiennent pas compte du changement de taxes applicables sur les garanties de responsabilité civile à compter du 1^{er} juillet 2013 (décret 2013-526 du 20 juin publié au JO du 22 juin, qui fixe le taux de la contribution des assurés au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages suite à l'adjonction du nouvel article L 421-6-1 du code des assurances.)

ARTICLE 3 – ANNEXES

Le présent avenant ne comporte aucune annexe.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,

Le titulaire

A Niort, le,,

Le représentant légal de la CAN



MARCHE N° 45/2008
Assurances Flotte auto et risques annexes (lot3)

)

Avenant n° 2

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération de Niort, représentée par sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du Conseil de communauté du 23 septembre 2013,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79031 Niort cedex, SIRET 301 309 605 00410, représenté par *(qualité, nom, fonction)*

d'autre part,

VU :

- le marché n° 45/2008 relatif à l'assurance flotte automobile et risques annexes, signé entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la SA SMACL et notifié le 21 octobre 2008 ;
- l'avenant n° 1 à ce marché, notifié le 12 juillet 2011 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – DUREE DU MARCHE

La durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

L'ensemble des cotisations annuelles subit pour 2014 une majoration de 5%, hors indexation.

En conséquence les cotisations annuelles pour 2014 s'établissent comme suit :

	Cotisation 2014 TTC
Flotte automobiles (166 véhicules) + Marchandises transportées	102 342,34 €
Auto-collaborateurs	4 560,54 €
Total	106 902,88 €

Les cotisations ne tiennent pas compte du changement de taxes applicables sur les garanties de responsabilité civile à compter du 1^{er} juillet 2013 (décret 2013-526 du 20 juin publié au JO du 22 juin, qui fixe le taux de la contribution des assurés au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages suite à l'adjonction du nouvel article L.421-6-1 du code des assurances.)

ARTICLE 3 – ANNEXES

Le présent avenant ne comporte aucune annexe.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,

Le titulaire

A Niort, le,

Le représentant légal de la CAN